

## **958<sup>e</sup> SÉANCE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 13 février 2024 à 19 h 30 dans la salle des délibérations du conseil à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères et  
messieurs les conseillers

Réal Dubé  
Martin Filion  
Catherine Blouin  
Amélie Sauvé  
Sonia Leblanc

Sous la présidence de  
monsieur le maire suppléant

Pierluc Brousseau

Absence

René Dubé

Sont également présents à cette séance monsieur Daniel Cliche, directeur général, maître Cindy Gagnon, avocate, directrice générale adjointe et greffière, et madame Joannie Plante Bélisle, greffière adjointe.

Les membres du conseil présents, formant quorum, monsieur le maire suppléant déclare la séance ouverte.

### **2024-02-13-01 ORDRE DU JOUR ADOPTION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Martin Filion

– DE MODIFIER l'ordre du jour de la façon suivante :

À la section VII. Divers, ajouter le point suivant :

2. Demande de contribution financière – Partenaires à part égale – Transport adapté pour personnes handicapées, âgées et à faible revenu – Année 2024 – Autorisation
3. Service des usines – Opérateurs en traitement des eaux – Motion de félicitations

– ET QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que modifié tout en retenant le privilège de garder le « divers » ouvert.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2024-02-13-02**  
**PROCÈS-VERBAL DE LA 957<sup>E</sup> SÉANCE**  
**ADOPTION**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Amélie Sauvé

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

- QUE le procès-verbal de la 957<sup>e</sup> séance soit approuvé à toutes fins que de droit.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2024-02-13-03**  
**COMPTES PAYÉS ET À PAYER**  
**ADOPTION**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Filion

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

- QUE les comptes payés, prélèvements et dépôts directs de janvier 2024, qui s'élèvent à 777 027,22 \$, soient adoptés;
- QUE les comptes à payer au 31 janvier 2024, qui s'élèvent à 124 825,97 \$, soient adoptés;
- ET QUE les salaires, avantages et charges sociales payés aux employés municipaux, pour le mois de janvier 2024, qui s'élèvent à 210 221,92 \$, soient adoptés.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2024-02-13-04**  
**ENTENTE DE SERVICES**  
**PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS – ANNÉE 2024-2025**  
**RENOUVELLEMENT ET SIGNATAIRE**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami reconnaît que toute personne peut, une fois ou l'autre dans sa vie, éprouver une difficulté qui l'amène à rechercher de l'aide;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami désire s'assurer que son personnel puisse, sur demande, recevoir des services d'aide professionnelle;

ATTENDU QU'un programme d'aide aux employés a été mis en place par le biais d'une entente de service conclue avec Consultants BCH, en vigueur pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2022 au 29 février 2024, et comportant une option de renouvellement d'une (1) année additionnelle;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami souhaite se prévaloir de l'option de renouvellement.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉ par la conseillère Catherine Blouin

- DE RENOUVELER l'Entente de services à l'égard du programme d'aide aux employés entre la Ville de Matagami et Consultants BCH pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2024 au 28 février 2025, et ce, aux mêmes conditions et modalités que l'Entente de service se terminant le 29 février 2024;
- ET QUE monsieur Daniel Cliche, directeur général, ou en cas d'incapacité d'agir la directrice générale adjointe, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, tout document afférent à ce dossier.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2024-02-13-05**

**DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE  
LOISIR SPORT BAIE-JAMES – PROGRAMME « CAMPS DE VACANCES »,  
« VOLET 1 - SORTIES/ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE  
PLEIN AIR » – ANNÉE 2024 – AUTORISATION ET SIGNATAIRE**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE Loisir Sport Baie-James offre une contribution financière aux municipalités par l'entremise de son programme « Camps de vacances »;

ATTENDU QUE ce programme vise à favoriser l'accessibilité aux camps de jour pour les jeunes de 6 à 17 ans, tout en encourageant l'intégration des personnes en situation de précarité et celles en situation de handicap;

ATTENDU QUE le « volet 1 - Sorties/Activités récréatives, sportives et de plein air » vise à favoriser la participation des jeunes à des sorties ou activités récréatives, sportives et de plein air;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami, reconnaissant l'importance de promouvoir l'activité physique en plein air, l'inclusion sociale et le bien-être des jeunes, souhaite présenter une demande d'aide financière dans le cadre du volet de ce programme.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par la conseillère Catherine Blouin

- D’AUTORISER le dépôt d’une demande d’aide financière auprès de Loisir Sport Baie-James dans le cadre du programme « Camps de vacances », « volet 1 - Sorties/Activités récréatives, sportives et de plein air », pour la saison estivale 2024;
- D’AUTORISER la contribution financière nécessaire de la Ville de Matagami pour assurer la portion de financement de l’organisme demandeur;
- ET D’AUTORISER monsieur Daniel Cliche, directeur général, ou en cas d’incapacité d’agir la directrice générale adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, le formulaire de demande et toute entente à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ »

**2024-02-13-06**

**DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE**

**LOISIR SPORT BAIE-JAMES – PROGRAMME « CAMPS DE VACANCES »,  
« VOLET 2 - ACCOMPAGNEMENT POUR PERSONNES HANDICAPÉES »  
ANNÉE 2024 – AUTORISATION ET SIGNATAIRE**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE Loisir Sport Baie-James offre une contribution financière aux municipalités par l’entremise de son programme « Camps de vacances »;

ATTENDU QUE ce programme vise à favoriser l’accessibilité aux camps de jour pour les jeunes de 6 à 17 ans, tout en encourageant l’intégration des personnes en situation de précarité et celles en situation de handicap;

ATTENDU QUE le « volet 2 – Accompagnement pour personnes handicapées » vise à faciliter la participation des personnes handicapées aux activités récréatives et sportives en leur fournissant un service d’accompagnement pour vivre pleinement une « expérience camp »;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami, reconnaissant l’importance de promouvoir l’activité physique en plein air, l’inclusion sociale et le bien-être des jeunes, souhaite présenter une demande d’aide financière dans le cadre du volet de ce programme.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Filion

APPUYÉ par la conseillère Amélie Sauvé

- D’AUTORISER le dépôt d’une demande d’aide financière auprès de Loisir Sport Baie-James dans le cadre du programme « Camps de vacances », « volet 2 - Accompagnement pour personnes handicapées », pour la saison estivale 2024;
- D’AUTORISER la contribution financière nécessaire de la Ville de Matagami pour assurer la portion de financement de l’organisme demandeur;

- ET D’AUTORISER monsieur Daniel Cliche, directeur général, ou en cas d’incapacité d’agir la directrice générale adjointe, à signer pour et au nom de la Ville de Matagami, le formulaire de demande et toute entente à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ »

**2024-02-13-07**

**ENTENTE DE FINANCEMENT VISANT LA MISE EN ŒUVRE DE MESURES D’ATTÉNUATION DES RISQUES LIÉS AUX FEUX DE FORÊT DANS LA VILLE DE MATAGAMI – MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE  
AUTORISATION ET SIGNATAIRE**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE le ministère de la Sécurité publique (MSP) est responsable de la gestion du Cadre pour la prévention de sinistres, lequel vise à soutenir la mise en œuvre de mesures en appréciation (analyse et recherche sur les risques), en traitement (travaux de prévention et d’atténuation) et en communication, notamment pour les risques liés aux feux de forêt;

ATTENDU QUE les incendies forestiers historiques de l’été 2023 ont mis en lumière les risques associés aux feux de forêt pour la Ville de Matagami;

ATTENDU QUE le 12 décembre 2023, aux termes de la résolution 2023-12-12-13, la Ville de Matagami a confirmé son intérêt à participer aux démarches visant la réalisation d’une analyse de risques liés aux feux de forêt et ultérieurement, la réalisation d’un programme de prévention et d’atténuation des risques de sinistre;

ATTENDU QU’une étude sera réalisée par la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) permettra d’identifier des solutions appropriées pour réduire les risques de feux de forêt pouvant menacer des personnes et des biens, et ce, en tenant compte de l’évolution des changements climatiques et du climat futur;

ATTENDU QU’il y a lieu de conclure une entente entre le MSP et la Ville de Matagami afin de préciser les modalités d’octroi et de versement de l’aide financière pour mettre en œuvre les mesures recommandées par la SOPFEU.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Catherine Blouin

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- D’AUTORISER la conclusion de l’Entente de financement visant la mise en œuvre de mesures d’atténuation des risques liés aux feux de forêt dans la ville de Matagami, et ce, tel que soumis par le ministère de la Sécurité publique, le 11 janvier 2024;

- ET QUE monsieur le maire René Dubé et/ou monsieur Daniel Cliche, directeur général, ou en cas d'incapacité d'agir le maire suppléant et/ou la directrice générale adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, l'entente à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2024-02-13-08**  
**RAPPORT ANNUEL CONCERNANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT**  
**NUMÉRO 386-2023 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE – ANNÉE 2023**  
**DÉPÔT**

---

Conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le rapport annuel concernant l'application du *Règlement numéro 386-2023 sur la gestion contractuelle* pour l'année 2023 est déposé.

**2024-02-13-09**  
**CONTRATS DE LOCATION – HÔTEL DE VILLE, 100 PLACE DU**  
**COMMERCE ET COUR DE TRANSBORDEMENT – DÉSIGNATION**  
**D'UN SIGNATAIRE AUTORISÉ ET REMPLACEMENT DE LA RÉOLUTION**  
**2022-06-14-17**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami souhaite faciliter le processus de location des locaux situés à l'hôtel de ville et au 100 Place du Commerce ainsi que des infrastructures de la cour de transbordement, incluant, mais sans s'y limiter, des espaces de stockage, des installations connexes et autres équipements;

ATTENDU QUE la désignation d'un signataire autorisé allège la procédure relative à la signature des baux à intervenir avec d'éventuels locataires.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Martin Filion

- DE DÉSIGNER monsieur Daniel Cliche, directeur général, ou en cas d'incapacité d'agir la directrice générale adjointe, en tant que signataire autorisé, pour et au nom de la Ville de Matagami, de tout bail à intervenir avec un éventuel locataire pour la location de locaux situés à l'hôtel de ville et au 100 Place du Commerce ainsi que pour la cour de transbordement;
- ET DE REMPLACER la résolution 2022-06-14-17 par la présente résolution.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2024-02-13-10**  
**DEMANDE D'ACQUISITION D'UN TERRAIN MUNICIPAL**  
**60, RUE DE BERRY – LOT 5 983 848, CADASTRE DU QUÉBEC**  
**AUTORISATION**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QU'une demande d'acquisition d'un terrain municipal a été déposée auprès de la Ville de Matagami concernant le lot 5 983 848, cadastre du Québec, circonscription foncière d'Abitibi et situé au 60, rue de Berry;

ATTENDU QUE le futur acquéreur est actuellement locataire de celui-ci;

ATTENDU QUE, dans sa demande d'acquisition datée du 17 janvier 2024, l'intéressé s'est engagé à assumer les frais de notaire et d'arpentage;

ATTENDU QUE le 18 février 2015, aux termes de la résolution 2015-02-10-20, la Ville a établi les taux applicables à la vente des terrains municipaux;

ATTENDU QUE le terrain a une superficie totale de 325,20 m<sup>2</sup>.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Filion

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

- D'AUTORISER la vente du lot 5 983 848, cadastre du Québec, circonscription foncière d'Abitibi, et ce, conformément à la demande d'acquisition datée du 17 janvier 2024;
- QUE les taux en vigueur à la Ville de Matagami soient appliqués, établissant la contrepartie de la vente à 1 560,96 \$, taxes en sus;
- ET QUE les frais de notaire et d'arpentage soient à la charge de l'acquéreur.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2024-02-13-11**

**PERMIS D'AFFAIRES « L'ÎLE AUX DESSERTS INC. »**

Dépôt pour information.

**2024-02-13-12**

**COMMISSION MUNICIPALE CONSULTATIVE  
SOUTIEN AUX ORGANISMES  
CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES – ANNÉE 2024  
NOMINATION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Commission municipale consultative – Soutien aux organismes constitue l'intervenant privilégié pour l'attribution des contributions financières de la Ville de Matagami aux organismes du milieu.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Martin Filion

- DE NOMMER mesdames les conseillères Catherine Blouin et Amélie Sauvé à siéger au comité d'analyse de la Commission municipale consultative de la Ville de Matagami.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2024-02-13-13**

**COMITÉ D'ANALYSE DES BOURSES « PASSION ÉTUDE » ET « IMPLICATION SOCIALE » – ÉCOLE SECONDAIRE LE DELTA  
GALA MÉRITAS – ANNÉE 2024 – NOMINATION**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami parraine deux catégories de bourses, à savoir « Passion étude » et « Implication sociale », remises lors du Gala Méritas annuel de fin d'année de l'école secondaire Le Delta (résolution 2013-06-11-30);

ATTENDU QU'il s'agit de quatre (4) bourses d'un montant de 250 \$ chacune, soit deux (2) bourses par catégorie;

ATTENDU QU'il est nécessaire de nommer deux (2) conseillers pour siéger au comité d'analyse chargé d'évaluer les candidatures pour ces bourses.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉ par le conseiller Martin Filion

- DE NOMMER mesdames les conseillères Catherine Blouin et Amélie Sauvé pour siéger au comité d'analyse des bourses « Passion étude » et « Implication sociale », lesquelles seront remises en juin prochain lors du Gala Méritas de l'école secondaire Le Delta.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2024-02-13-14**

**DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE – LES GARROTS-FEU INC.  
15<sup>E</sup> ÉDITION DE LA « MÉGAVENTE DE GARAGE » – AUTORISATION**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE Les Garrots-Feu inc. constituent le club social des pompiers volontaires de la Ville de Matagami;

ATTENDU QUE Les Garrots-Feu inc. souhaitent organiser la quinzième (15<sup>e</sup>) édition de la « Mégavente de garage » les 11 et 12 mai 2024, incluant une programmation de spectacles prévue le 12 mai;

ATTENDU QUE, pour réaliser cet événement, l'organisation sans but lucratif demande l'autorisation d'utiliser l'aréna et ses équipements, et ce, sans frais;

ATTENDU QUE Les Garrots-Feu inc. sollicitent la Ville de Matagami pour qu'elle loue des structures gonflables en complément de l'activité, dans le but de la rendre plus attrayante et familiale;

ATTENDU QUE cette activité est à caractère communautaire et qu'elle s'inscrit parfaitement dans la vocation du Service des loisirs;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami reconnaît l'importance de soutenir les initiatives qui contribuent au bien-être de ses citoyens.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Catherine Blouin

APPUYÉ par la conseillère Amélie Sauvé

- D'AUTORISER le prêt de l'aréna et des équipements requis du Service des loisirs à Les Garrots-Feu inc., afin de tenir la « Mégavente de garage » les 11 et 12 mai 2024;
- D'AUTORISER le versement d'une contribution financière maximale de 7 500 \$ à Les Garrots-Feu inc., répartie comme suit :
  - un montant de 4 500 \$ destiné à couvrir les cachets des artistes ainsi que les coûts de l'aide technique liés aux spectacles;
  - une prise en charge des coûts liés à la location et au transport des structures gonflables, jusqu'à un montant maximal de 3 000 \$, étant prévu que tout dépassement des coûts par rapport à ce montant sera à la charge de Les Garrots-Feu inc., le cas échéant;
- QUE le Service des loisirs fournisse à Les Garrots-Feu inc. un soutien technique similaire à celui accordé à d'autres organismes qui tiennent des activités de même envergure;
- ET D'AUTORISER la directrice des finances et trésorerie à effectuer le paiement de ladite contribution financière.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2024-02-13-15**

**SERVICE DES LOISIRS**

**TERRAIN DE JEUX – HORAIRE ET TARIFICATION**

**ANNÉE 2024 – AUTORISATION**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE l'année dernière, le Terrain de jeux a été un franc succès, en offrant à la population une formule de six (6) semaines ainsi que l'option flexible d'un tarif à la semaine et de différentes haltes « Entre-jeux »;

ATTENDU QUE les objectifs fondamentaux du Terrain de jeux sont de susciter l'intérêt des enfants, de leur proposer une animation variée et dynamique visant à les amuser, tout en créant des souvenirs mémorables de leur été;

ATTENDU QUE le Terrain de jeux se doit d'être un lieu privilégié pour la participation des enfants, favorisant la découverte d'une vie de groupe adaptée à leurs besoins, à la fois enrichissante et divertissante;

ATTENDU QUE le Terrain de jeux fournira aux enfants une expérience accrue en termes de diversité de sorties, d'activités et d'animations quotidiennes, le tout dans un cadre sécuritaire.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Amélie Sauvé

APPUYÉ par la conseillère Catherine Blouin

- D'AUTORISER la tenue du Terrain de jeux, à temps plein, du 1<sup>er</sup> juillet au 9 août 2024, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h, pour les enfants de Matagami âgés de 4 à 12 ans, la maternelle devant être complétée pour les enfants de 4 ans;
- D'AUTORISER les haltes « Entre-jeux », à temps plein, du lundi au vendredi, de 7 h 30 à 8 h 30, de 11 h 30 à 13 h et de 16 h à 17 h, pour la saison estivale 2024;
- D'AUTORISER le maintien, pour l'année 2024, de la tarification établie en 2023, selon les tarifs suivants :

<b>Temps plein</b>		
Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h à 16 h		
<i>Nombre d'enfants inscrits par famille</i>	<i>Tarif pour une (1) semaine</i>	<i>Tarif pour six (6) semaines</i>
Un enfant	52 \$	258 \$
Deux enfants	93 \$	427 \$
Trois enfants et plus	124 \$	515 \$

<b>Haltes « Entre-jeux »</b>	
Du lundi au vendredi de 7 h 30 à 8 h 30, de 11 h 30 à 13 h et de 16 h à 17 h	
	<i>Tarif pour une (1) semaine</i>
Par enfant	21 \$ (3 périodes) <i>L'enfant doit apporter son repas.</i>

- QUE les frais soient payables lors de l'inscription, en offrant la possibilité de deux (2) versements lorsque le montant total est supérieur à 200 \$;
- ET QUE la Ville de Matagami se réserve le droit de modifier cette offre de service en cas d'un manque d'inscriptions ou de ressources humaines pour assurer ledit service.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2024-02-13-16**  
**CHEFS DE SERVICE**  
**RAPPORT MENSUEL – JANVIER 2024**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Amélie Sauvé

APPUYÉ par la conseillère Catherine Blouin

- D'APPROUVER le rapport mensuel de janvier 2024 du directeur du Service du développement économique, monsieur Daniel Cliche, tel que lu et déposé à la séance;
- D'APPROUVER le rapport mensuel de janvier 2024 des Services techniques, tel que lu et déposé à la séance;
- D'APPROUVER le rapport mensuel de janvier 2024 du directeur du Service des incendies, monsieur Claude Roy, tel que lu et déposé à la séance;
- ET D'APPROUVER le rapport mensuel de janvier 2024 du Service des loisirs, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2024-02-13-17**  
**SERVICE DES USINES**  
**OPÉRATEUR EN TRAITEMENT DES EAUX**  
**EMBAUCHE**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QU'un concours a été affiché dans le but de pourvoir le poste d'opérateur en traitement des eaux au Service des usines;

ATTENDU QU'à la suite de la procédure d'entrevue, le directeur général, monsieur Daniel Cliche, a recommandé l'embauche de monsieur Marc-Olivier Froment au poste d'opérateur en traitement des eaux.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Martin Filion

- D'EMBAUCHER monsieur Marc-Olivier Froment au poste d'opérateur en traitement des eaux, et ce, à compter du 12 février 2024, selon les termes formulés dans l'offre faite le 10 novembre 2023;
- ET QUE les conditions et avantages soient conformes à la convention collective des salariés municipaux en vigueur à la Ville de Matagami.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2024-02-13-18**

**DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE – PARTENAIRES À PART ÉGALE – TRANSPORT ADAPTÉ POUR PERSONNES HANDICAPÉES, ÂGÉES ET À FAIBLE REVENU – ANNÉE 2024 – AUTORISATION**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE, pour l'année 2024, l'organisme à but non lucratif Partenaires à part égale a déposé une demande de contribution financière pour son projet de transport pour personnes handicapées, âgées ou à faible revenu;

ATTENDU QUE Partenaires à part égale sollicite la Ville de Matagami pour une somme de 5 383 \$ afin de maintenir en place ledit service;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami reconnaît l'importance d'offrir un tel service à la population, car il permet d'améliorer la qualité de vie des personnes handicapées, âgées et à faible revenu de notre communauté;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami désire soutenir les organismes dont les initiatives contribuent au bien-être de ses citoyens.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Filion

APPUYÉ par la conseillère Amélie Sauvé

- DE CONTRIBUER pour une somme de 5 383 \$ au service de transport sur le territoire de la ville de Matagami, lequel service sera offert par Partenaires à part égale pour l'année 2024;
- ET D'AUTORISER la directrice des finances et trésorerie à effectuer le paiement de ladite contribution financière.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2024-02-13-19**

**SERVICE DES USINES  
OPÉRATEURS EN TRAITEMENT DES EAUX  
MOTION DE FÉLICITATIONS**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami désire souligner les réalisations de ses employés;

ATTENDU QUE le poste d'opérateur en traitement des eaux est vacant depuis le 26 mai 2023 et que la Ville de Matagami n'a pas été en mesure de pourvoir ledit poste avant le 12 février 2024;

ATTENDU QUE messieurs Gérald Pichette et Claude Roy ont tous deux (2) mis de côté leur retraite afin de prêter main-forte à la Ville de Matagami;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a pu assurer la continuité du service d'approvisionnement en eau potable et du traitement des eaux usées grâce à l'immense engagement et l'inestimable dévouement de messieurs Pichette et Roy.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Martin Filion

- QU'une motion de félicitations soit adressée à messieurs Gérald Pichette et Claude Roy pour leur implication et leur dévouement envers la Ville de Matagami;
- ET DE LES REMERCIER pour l'excellent travail accompli au cours des derniers mois.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2024-02-13-20**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucun citoyen n'est présent dans la salle.

De plus, la Ville de Matagami invite la population, en amont de chaque séance du conseil, à transmettre également leurs questions par courrier électronique. Pour la séance du mois de février, aucune question n'a été reçue par courriel.

**2024-02-13-21**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

ATTENDU QUE l'ordre du jour est maintenant épuisé.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Amélie Sauvé

APPUYÉ par le conseiller Martin Filion

- DE LEVER la séance à 19 h 52.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

*Pierluc Brousseau*

PIERLUC BROUSSEAU  
MAIRE SUPPLÉANT

*Cindy Gagnon*

M<sup>E</sup> CINDY GAGNON, AVOCATE  
DIRECTRICE GÉNÉRALE  
ADJOINTE ET GREFFIÈRE

